



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 54904

Texte de la question

M. Édouard Courtial appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques sanitaires que présenteraient les radiofréquences. Le récent rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) intitulé « Radiofréquences et santé » propose un panorama complet de l'expertise internationale sur le sujet avec la compilation des travaux et études scientifiques publiés dans le monde depuis 2009. Outre des recommandations concernant la diminution des niveaux d'exposition, le rapport soulève un paradoxe, relevé par l'Académie nationale de médecine. En effet, il apparaît que les radiofréquences n'ont pas de conséquences sanitaires avérées : le niveau de preuve y est considéré comme insuffisant pour conclure à un éventuel effet des radiofréquences sur les risques de cancer. Ainsi, il lui demande quelles conclusions il tire de ce rapport de l'Anses et quelles recommandations précises il compte formuler à destination des utilisateurs inquiets.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54904

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3622

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)